



UNIL | Université de Lausanne
 FDCA - Ecole de Droit
 Direction
 bâtiment Internef bureau NEF-219
 CH-1015 Lausanne

Formulaire de validation du Mémoire de la Maîtrise universitaire en Droit

Nom étudiant	Prénom étudiant	Titre du travail	Enseignant responsable	Expert	Note (15 crédits)

« non validé » (si note inférieure à 4.00)

Date de la soutenance :

Enseignant responsable

Expert

Etudiant

Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique



Tél.+41 21 692 27 61 | Fax.+41 21 692 27 45

Le mémoire est-il proposé pour une publication sur le site de l'Ecole de Droit ? **Oui** **Non**

Les mémoires ayant reçu **la note de 6.0** peuvent être proposés par l'enseignant responsable pour une publication sur le site de l'Ecole de Droit. A titre exceptionnel, un mémoire ayant obtenu la note de 5.75 peut également être soumis aux fins de publication.

Le mémoire est-il proposé pour un prix ? **Oui** **Non**

Un mémoire publié sur le site peut se voir attribuer un prix. Cinq prix, de 300 CHF chacun, peuvent être attribués aux mémoires chaque année académique.

Lorsque le directeur de mémoire souhaite proposer un mémoire à la publication, il transmet à la Direction de l'Ecole une copie du mémoire, accompagnée d'une brève lettre ou d'un e-mail (direction.droit@unil.ch) attestant de l'excellence matérielle et formelle du travail (si le mémoire a obtenu une note de 5.75, la lettre indiquera pour quelle raison il doit être publié).

La Direction de l'Ecole se réserve le droit de renoncer à une publication lorsque les conditions d'excellence ne sont à l'évidence pas réunies et en informe le directeur de mémoire.